

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2026

---

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Adopté

N° CL394

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Miller, rapporteure et Mme Bergantz, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 39, après le mot :

« préalable »,

insérer les mots :

« mentionné à l’article 380-25 ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« conformément »

les mots :

« selon les modalités prévues ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.